



case postale 157, 1530 Payerne

Au Conseil intercommunal de l'ASIPE

Par M. Philippe CHARMOY
Président
Rue de l'Hôtel-de-Ville 6
1543 GRANDCOUR

Payerne, le 16 mars 2022

**Rapport de la commission technique concernant le
Préavis 1/2022
Demande de crédit pour
le bâtiment scolaire de la Promenade Moderne à Payerne,
concernant la rénovation de l'étanchéité du toit.**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La commission chargée de l'étude du préavis cité en titre s'est réunie le jeudi 3 mars avec 3 délégués de la Commission de gestion-finances, M. Alexandre Godel, Mme Stéphanie Jan et M. François Vessaz, afin de remplir son mandat :. La première partie de la séance a permis à chacun des membres des deux commissions de débattre et de poser ses questions.

Dans un deuxième temps, M. Nicolas Schmid, Président du Comité directeur de l'ASIPE, accompagné par M. Pierre-Alain Lunardi, Directeur de l'ASIPE, Mme Anne-Michel Enggist et M. Laurent Cosendai ont répondu à nos questions. Nous les remercions pour leur disponibilité et pour leurs éclaircissements.

Comme expliqué dans le préavis, ce n'est pas nouveau que le toit de ce bâtiment pose problème. Les problèmes de 2015 avaient été résolus. Actuellement des plaques du plafond s'imbibent d'eau et finissent par tomber. Avec un toit plat, c'est connu qu'il faut malheureusement régulièrement refaire l'étanchéité. Et avec ces travaux, garantis selon les normes SIA, le CODIR espère que nous serons tranquilles pendant 10 ans.

Il est donc plus que nécessaire d'entreprendre ces travaux pour la santé du bâtiment.

Est prévue aussi, l'étude pour l'installation photovoltaïque. La commission s'est étonnée d'entendre que deux rapports avaient déjà été établis par l'entreprise Optima Living. C'est tout simplement le budget 2022 adopté qui a permis de réaliser cette première étape. Il manque donc encore 20'000 CHF pour finaliser cette étude et ce serait vraiment dommage de s'arrêter là. En effet, ce n'est pas terminé : il faut prévoir un montant pour l'appel d'offres pour l'installation photovoltaïque, pour l'étude concernant le projet du réseau autoconsommation, l'appel d'offres pour le projet du réseau autoconsommation et les divers et imprévus.

Nous vous proposons de voter la résolution suivante :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIPE

vu le préavis n° 1/2022 du Comité de direction de l'ASIPE ;

entendu le rapport de sa commission technique ;

entendu le rapport de sa commission de gestion-finances ;

considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

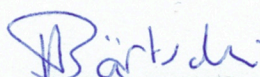
1. d'accepter le crédit pour la rénovation de l'étanchéité du bâtiment de la Promenade Moderne et de conclure le contrat avec l'entreprise retenue dans le cadre de l'appel d'offre ;
2. d'autoriser le Comité de direction à porter le montant total du préavis de 279'000 CHF au bilan et de l'amortir sur une durée de 20 ans.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers intercommunaux, nos salutations les meilleures.

Les membres de la commission technique:



Isabelle PERNET



Isabelle BAERTSCHI



Alain SUMI, rapporteur